

8 Faits divers - Justice

Incendie mortel à Makokou

Deux mineurs périssent au quartier Mbolo

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Un nourrisson de deux mois et son frère aîné, Prince Mangombo, 3 ans, prisonniers des flammes n'ont pas survécu à leurs brûlures. Le premier est décédé sur le lieu du drame des suites de ses brûlures, tandis que le second a rendu l'âme quelque temps après son admission au Centre hospitalier régional de la localité.

UNE bougie allumée et mal fixée au sol serait à l'origine d'un incendie qui s'est déclaré, le 5 décembre dernier, vers 22 heures, dans une habitation du quartier Mbolo, à

Makokou. Une ville qui vit actuellement au rythme des délestages, au point que les habitants sont contraints de recourir à des moyens rustiques pour s'éclairer. Le brasier circonscrit par les secouristes au niveau de la chambre dans laquelle le feu serait parti, a malheureusement fait deux morts : un nourrisson de deux mois a succombé sur le lieu du sinistre, et son frère aîné, Prince Mangombo, 3 ans, a rendu l'âme quelque temps après son admission au Centre hospitalier régional du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. D'après les premiers éléments de l'enquête ouverte par la Police d'investigations judiciaires (Pij), les deux enfants étaient profondément



Photo : DR

La violence des flammes était telle que même les appareils n'ont pas été épargnés.

ment endormis, lorsque le feu a pris naissance dans leur chambre. Prince est couché sur un matelas posé à même le sol, tandis que le tout-petit dort sur le lit. Entre-temps, indique-t-on, leur mère se trouve chez l'épicier du coin pour y acheter des couches. Selon toute vraisemblance, la bougie qui illumine la chambre serait accidentellement tombée et aurait touché le matelas posé à même le sol. C'est ainsi que le feu se serait rapidement répandu et toute la pièce serait entrée en ignition. C'est l'oncle des deux enfants qui, en rentrant, constate qu'il y a une source de chaleur inhabituelle dans la maison. « Mais il était trop tard lorsque les secouristes se préci-

pitent pour défoncer la porte de la chambre. Ils réussissent à contenir les flammes qui faisaient rage dans la pièce mais, ne parviennent à sauver la vie des deux gamins », renseigne un officier de police judiciaire (OPJ). Le constat est amer. Le bébé est non seulement brûlé à différents endroits du corps, mais aurait inhalé la fumée toxique. Grave-ment brûlé, le petit Prince Mangombo succombe, lui aussi, au moment de son transfert au Centre hospitalier régional de Makokou. L'enquête ne précise pas si la mère des deux malheureuses victimes vit seule ou en couple, ni où se trouvait le père au moment du sinistre.

Activement recherché pour des faits d'escroquerie présumée
Un ex-gendarme rattrapé par sa victime

AEE
Libreville/Gabon

Pierre Mauclair Mapwele Taïka, Gabonais de 35 ans, et ancien gendarme radié, a été interpellé hier aux premières heures de la journée, par les éléments de la Brigade anti-criminalité (Bac), au domicile de sa mère à Akébé-Plaine, où il s'était réfugié, après avoir grugé une dame, en 2012, en la délestant d'une somme de trois millions de francs.

EN cavale depuis 2012, après avoir grugé une somme de 3 millions de francs à dame C.M., à qui il a fait croire qu'il est exploitant forestier, Pierre Mauclair Mapwele Taïka, Gabonais de 35 ans, et ancien gendarme radié des effectifs de ce corps de défense depuis 9 ans, a été pris hier à 6 heures à Akébé-Plaine, pendant qu'il dormait, par les éléments de la Brigade anti-criminalité (Bac) de la préfecture de po-



Photo : AEE

lice de Libreville. Son arrestation fait suite à une plainte déposée par la victime. En 2012 donc, l'homme, qui affirme détenir un permis d'exploitation, qu'il ne peut produire aux agents, entre en contact avec C.M., par l'intermédiaire de sa concubine, employée dans une clinique médicale privée à Libreville.

Pierre Mauclair Mapwele Taïka, le présumé escroc, tombé dans les filets de la Bac.

Il partage avec cette dernière son désir d'exploiter un nouveau site, qui lui aurait été attribué par l'administration à travers son permis d'exploitation forestière dans la localité de Booué (Ogooué-Ivindo). Mais faute de moyens conséquents, il dit rechercher des partenaires capables de l'accompagner dans ce projet juteux. La dame se laisse séduire par les paroles de l'homme. Surtout que ce dernier, pour mieux apprivoiser celle qui sera par la suite sa proie, lui présente une copie du fameux document. La malheureuse ne prend pas la précaution de vérifier si celle-ci est authentique. C.M. se jette à l'eau et contracte un crédit de trois millions auprès de sa banque, en juin de cette année 2012. L'argent décaissé est ensuite remis à Mapwele Taïka. Mais une fois entré en possession des fonds, "l'exploitant forestier" se fond dans la nature, et devient injoignable pendant près de trois ans. Même sa concubine avec qui il vivait, à Sotega, n'a plus de ses nouvelles. Entre-temps, C.M. ne déses-

père pas. C'est, en effet, après moult recherches qu'en septembre dernier, elle réussit enfin à retrouver la planque du présumé escroc, car celui-ci s'est réfugié au domicile de sa mère, à Akébé-Plaine. Le linge sale se lavant en famille, les deux "associés" concluent alors un arrangement à l'amiable, Mapwele Taïka ayant sollicité toute l'indulgence de la dame pour qu'elle lui laisse une chance: le remboursement de l'intégralité de la somme dans un délai de deux mois. Mais l'ancien gendarme n'est pas homme de parole : le sursis que lui accorde C.M. s'avère être du temps supplémentaire perdu. Ce n'est qu'à ce moment-là, pourrait-on dire, que la victime réalise, enfin, qu'elle a à faire à un adulte potentiellement malveillant! Dès lors, elle décide de saisir la préfecture de police, via la Bac, qui interpellé l'individu hier au petit matin, pendant qu'il dormait à poings fermés. Mapwele a été ensuite mis à la disposition de la direction des affaires criminelles de la Police d'investigation judiciaire (Pij), plus qualifiée pour traiter de tels cas.

A la suite de malversations présumées aux Eaux et Forêts
Des fonctionnaires du ministère sous mandat de dépôt

ON
Libreville/Gabon

LES malversations présumées qui font grand bruit aux Eaux et Forêts, notamment avec l'exploitation frauduleuse du Kévazingo, connaissent une nouvelle tournure, depuis hier soir, avec la mise sous mandat de dépôt, par le parquet de

Libreville, des mis en cause. Ces derniers y ont été déferés par les services de la Contre-ingérence, communément appelée B2, où ils étaient gardés à vue depuis leur interpellation. Parmi les personnes déjà placées en détention préventive à la prison centrale de Libreville, se trouvent Ella Biteghe, directeur de cabinet de l'ancien ministre Noël Nelson M'Essone, Landry Nkeyi, directeur provincial des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem.

Dans le cadre d'une procédure déclenchée par le parquet de Libreville, Hermance Moore (cadre au ministère), Jacques Breau (exploitant forestier), Mohamed Awal (ancien chef de protocole), Siaka Sylla (exploitant forestier) et Rodrigue Yabina (agent aux Eaux et Forêts) qui étaient aussi entendus jusqu'à hier soir ont été mis sous mandat de dépôt au moment où nous mettions sous presse hier soir.

Nous y reviendrons.

Abus de confiance
Alain Boussougou accusé à tort ?

COE
Libreville/Gabon

ALAIN Boussougou, Gabonais de 32 ans, exerçant comme électricien, et domicilié à Kingué, a été interpellé jeudi dernier vers 11 heures à Bikélé, à une quinzaine de kilomètres de Libreville, par la Brigade anti-criminalité (Bac). Il lui est reproché d'avoir disparu après perception d'une somme de 480 000 francs servant à l'achat du matériel d'électricité pour des travaux d'un hôtel. De source autorisée, R.N. avait sollicité les services de sieur Boussougou, en vue d'une installation électrique au sein de son bâtiment en construction dans la commune d'Owendo. Le marché ayant été conclu, l'électricien lui demande une somme de 630 000 francs en guise de main-d'œuvre. Sur le champ, le propriétaire du bâtiment sort 150 000 francs qu'il remet au technicien au titre d'une avance, le

reste de la somme devant être payé au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Boussougou reçoit aussi de R.N. un chèque de 780 000 francs, qu'il doit aller toucher avec le maçon, à qui il est du reste chargé de remettre 300 000 francs, les 480 000 francs restants devant servir à l'achat du matériel complémentaire. Lorsque Boussougou réceptionne cet argent, il reçoit aussi la consigne de stocker tous les achats dans l'une des pièces du domicile de R.N. Malheureusement, il se trouve que depuis ce jour, l'intéressé aurait pris la clé des champs, abandonnant les travaux à leur stade initial. Il serait même parti avec la clé du magasin de stockage des équipements du chantier. Entre-temps, R.N. ne sait plus à quel saint se vouer pour retrouver l'électricien, tant ses nombreux appels au téléphone sont sans suite. Pis, ses tentatives visant à envoyer d'autres employés à son domicile se révèlent sans suc-

cès. R.N. décide alors de saisir la Bac, qui intercepte l'individu dans la zone de Bikélé. Mais une fois au poste, Alain Boussougou nie les faits à lui imputés. Il raconte que bien



Photo : COE

Que va décider le parquet après avoir entendu la version de Alain Boussougou dans l'affaire qui l'oppose à R.N. ?

avant d'entamer les travaux, il aurait pris le soin de dire à son "patron" qu'il était sur un autre chantier dans la zone de Bikélé, et qu'une fois ce chantier livré, il pouvait ensuite bien se concentrer sur le sien. Il affirme, par ailleurs, avoir

acheté et stocké le matériel comme convenu. Et comme gage de bonne volonté de sa part, il brandit une facture aux agents. Ce que réfutent le maître des lieux, ainsi que deux autres employés, qui disent n'avoir jamais revu leur collègue depuis le jour de l'encaissement des fonds par lui. Présenté devant le parquet de Libreville, Boussougou réitère ses propos, de même qu'il continue de présenter la facture, attestant de l'effectivité de l'achat du matériel. Il n'en faudra pas plus pour que le magistrat le renvoie auprès des enquêteurs, à l'effet de vérifier l'exactitude de ses déclarations. Sur le terrain, les policiers constatent effectivement que les effets achetés existent bel et bien, et qu'ils sont stockés à l'endroit indiqué. Après ce revirement de situation, nul ne sait ce que va décider le parquet, où Alain Boussougou est de nouveau attendu ce matin.

